



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Premier projet de règlement 666-1

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement numéro 666-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 666 ».

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville de L'île-Perrot tenue le 11 avril 2017, le projet de règlement précité a été adopté.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 2 mai 2017 à 19 heures dans la salle Florian-Bleau située au 110, boulevard Perrot, à L'île-Perrot. Cette assemblée a pour objectifs :

- d'expliquer le projet de règlement;

et, le cas échéant,

- d'identifier la ou les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- d'expliquer que les personnes intéressées ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que cette ou ces dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;
- d'expliquer les modalités d'exercice de ce droit.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra ensuite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de règlement numéro 666-1 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ledit projet de règlement et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, à L'île-Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 12 avril 2017.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière